

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26
Absent : 1
Pour : 26
Contre :
Abstentions :

N° 066/2016

**OBJET : POLITIQUE DE
LA VILLE :**

**l'action SAIJ Insertion
du Contrat de ville de
DRAP.**

L'an deux mille seize

le 11 du mois d'août à 18 heures 00

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 août 2016.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Marc GIMENEZ / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO / Régine RODRIGUEZ / Christine DECORDIER / Eddie DEGIOVANNI / Gracienne DODAIN / Jean-Luc CAMBRA

PROCURATIONS : Nathalie DIGANI à Serge DIGANI / Sophie ESPOSITO à Romain BIANCHI / Mélanie MORINI à Françoise DAMILANO / Taoufik FATFOUTA à Philippe JANIN / Jean-Yves LESSATINI à Marc LEROY / Martine DUNOYER DE SEGONZAC à Eddie DEGIOVANNI.

ABSENTE : Sonia CHAKROUNI.

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI.

oo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret numéro 2014-767 du 3 juillet 2014 définissant le quartier de La Condamine comme le seul quartier en politique de la ville pour Drap.

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Maire précise

Nom du quartier	Population du quartier	Revenus mediants
La Condamine	1 580	11 000

CONSIDERANT que la politique de la ville est mise en œuvre depuis 215 à travers le Contrat de Ville et ce jusqu'en 2020.

CONSIDERANT que la programmation financière relative au Contrat de Ville de Drap a été élaborée dans un cadre partenarial à travers un appel à projet, mise en ligne sur le site de la ville et sur celui de la Préfecture des Alpes-Maritimes. Ce dernier a été élaboré selon les trois piliers et les trois axes transversaux nommés ci-dessous :

- Emploi et Développement Economique
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Cohésion sociale

Et des axes transversaux :

- La mobilité et le désenclavement
- La jeunesse
- L'égalité hommes-femmes
- La lutte contre les discriminations

CONSIDERANT que ces piliers et axes transversaux sont mis en œuvre à travers un programme d'actions proposés en comité technique et de pilotage aux différents signataires du Contrat de Ville de Drap.

CONSIDERANT que le comité de pilotage a validé le financement de l'action « Service d'Aide et d'Initiative des Jeunes-volet insertion » proposé par l'association OMJCL dont les objectifs sont :

- d'accompagner un public en situation d'exclusion
- de favoriser l'insertion sociale et professionnelle d'un public en à travers un accompagnement social et individuel renforcé dans la construction d'un projet professionnel (formation, accès à l'emploi, aide à la création d'entreprises, recherche de stage)
- de lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle

Pour cette action, la participation au titre du Contrat de Ville sera de 42 000 € et sera répartie comme suit :

Part Commune : 22 000€

Part Etat : 20 000€

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, valide l'action « Service d'Aide et d'Initiative des Jeunes-volet insertion » pour l'année 2016 ainsi que son plan de financement.

En conséquence, **il est décidé** au Conseil municipal de valider l'action « SAIJ volet insertion du Contrat de Ville » ainsi que son plan de financement.

Compte-rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le : 12/08/2016
et publication en mairie
le : 16/08/2016

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME


Robert NARDI
Maire de DRAP